

Concours de recrutement de Chargés de Recherche
Section 7 - concours 2009
Note à l'attention des candidats

17 février 2009

Conditions d'audition

Vous devrez présenter une pièce d'identité originale.

Vous disposerez de **10 minutes** pour exposer vos travaux de recherche et votre projet de recherche aux membres du jury d'audition.

Si vous êtes candidat sur plusieurs concours de Chargés de Recherche en section 7 avec des choix de première affectation différents, vous disposerez de **2 minutes** supplémentaires pour exposer votre projet de recherche différencié.

Vous pourrez utiliser un vidéoprojecteur. Dans ce cas, la présentation doit *impérativement* être un fichier au format PDF, apporté sur une clé USB. En aucun cas, vous ne pourrez être autorisé à projeter à partir de votre ordinateur personnel.

Votre exposé sera suivi d'un entretien d'environ **10 minutes** avec les membres du jury.

Conseils aux candidats

Le jury vous suggère d'exposer :

- vos principaux résultats en mettant en valeur leur originalité, leur intérêt ou leur pertinence ;
- votre projet de recherche, ses problématiques et les méthodes que vous envisagez de mettre en œuvre pour le mener à bien.

Remarque complémentaire

Vous pouvez apporter sur votre clé USB, au format PDF uniquement, tout élément complémentaire de mise à jour de votre dossier.



Bruno DURAND
Président du jury d'admissibilité

Rappel

L'audition des candidats est obligatoire : toute absence, même justifiée, entraîne l'élimination du candidat.

Le jury d'admissibilité ou les sections de jury procèdent à l'audition des candidats. Le jury d'admissibilité établit ensuite la liste des candidats admissibles par ordre de mérite pour chaque concours.

Le jury d'admission établit, à partir de la liste des candidats admissibles, la liste des admis.